



PROCES-VERBAL du Conseil Communautaire Séance du 30 juin 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 42
- Présents : 36
- Votants par procuration : 6
- Total des votants : 42

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté convoqués le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, se sont réunis au sein de la salle Saint-Germain à TOCQUEVILLE-LES-MURS, sous la présidence de Monsieur GIRARD Serge, Président.

PRESENTS :

- Mme LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL,
- M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- M. LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire d'ANNOUVILLE- VILMESNIL,
- M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- Mme AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE,
- Mme GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE
- M. FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC,
- Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREaute,
- M. VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREaute,
- M. BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- Mme DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- M. DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- M. DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE,
- Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE,
- M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE,
- M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE,
- M. GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- Mme COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- M. ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LAVILLE-REvet Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT,
- M. GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE,
- M. DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE- YMAUVILLE,
- M. JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT,
- M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- Mme LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- M. QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,
- M. VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- M. GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS,
- M. NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT,
- Mme MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT,
- Mme SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE.

PROCURATIONS :

- M. LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à M. BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à M. DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- M. MALO Jean-Claude, Maire de BREaute à Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREaute,
- MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE à M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à M. VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services,
- Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe,
- Mme SLIMANI Djaméla, Responsable budgétaire et financière,
- Mme GODEFROY Adeline, Responsable de l'Administration Générale,
- Mme HANIN Anne-Sophie, Agent Administratif

Formant la majorité des membres en exercice.

M. GOUPIL Gervais, Maire de la commune de TOCQUEVILLE-LES-MURS, est nommé secrétaire à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

Validation du procès-verbal du conseil communautaire du 24 mai 2022 ;

ADMINISTRATION GENERALE :

- Modification du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau non-vice-président ;
- Election des vice-présidents supplémentaires ;
- Election des membres du bureau non-vice-présidents supplémentaires ;
- Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- Désignation des membres de la Commission de Délégation de Services Publics ;

- Délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté ;
- Délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire ;

RESSOURCES HUMAINES :

- Création d'un comité social territorial et détermination du nombre de représentants titulaires du personnel et représentativité femme-homme ;
- Création d'un poste de rédacteur pour avancement de grade suite à la réussite d'un concours.

EAU ET ASSAINISSEMENT :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de transfert des eaux usées de la lagune de Saussezemare-en-Caux ;
- Transfert et prise en charge des boues pâteuses de la STEP de Goderville par une plateforme de compostage pour hygiénisation ;
- Remboursement d'un trop-perçu de la PFAC à un administré ;

GEMAPI :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'étude du bassin d'alimentation du captage du fond jauni ;
- Partenariat avec la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole pour la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « opération Normandie haies » ;
- Autorisation pour le Président de signer les documents en lien avec la réalisation d'aménagement en hydraulique douce ;

ACTIVITE ECONOMIQUE :

- Autorisation de cession d'une parcelle de terrain à la SCI CAP EST au bénéfice de la SAS ANISOL ;
- Autorisation de cession d'une parcelle de terrain à la SCI ELCP au bénéfice de la SARL NEUFVILLE AGRI ;

CULTURE :

- Demande de subvention pour la réalisation du 7^{ème} Festival Marionnettes N'Caux ;

TOURISME :

- Taxe de séjour : Modification des modalités et de la tarification ;
- Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention n°21E02705 pour le financement d'une étude de faisabilité technique et financière d'une véloroute traversant le territoire de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

ENFANCE, JEUNESSE :

- Adoption du règlement intérieur – Accueils de Loisirs sans Hébergement ;
- Adoption de la tarification 2022-2023 - Accueils de Loisirs sans Hébergement ;
- Autorisation de signature de l'avenant NEWREST pour la fourniture des repas pour les accueils de loisirs sans hébergement ;

PISCINE :

- Adoption du règlement intérieur – Piscine communautaire Plein Ciel ;
- Adoption de la tarification 2022/2023 - Piscine communautaire Plein Ciel ;

EQUIPEMENTS SPORTIFS :

- Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs couverts par les élèves du collège A. GIDE pour les années scolaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 ;
- Adoption du règlement intérieur des équipements sportifs communautaires ;
- Adoption et autorisation de signature de la convention de mise à disposition des équipements sportifs communautaires aux associations sportives ;

FINANCES :

- Présentation de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes et délibération prenant acte de cette décision ;
- Autorisation de versement des participations/Subventions ;
- Adoption et autorisation de signature de la convention de remboursement charges salariales et frais de fonctionnement au budget général ;
- Adoption du compte de gestion 2021 du receveur municipal du budget général ;
- Adoption du compte de gestion 2021 du receveur municipal du budget collecte et traitement des déchets ;
- Adoption du compte de gestion 2021 du receveur municipal du budget hôtel d'entreprises ;
- Adoption du compte de gestion 2021 du receveur municipal du budget eau ;
- Adoption du compte de gestion 2021 du receveur municipal du budget assainissement ;
- Adoption du compte de gestion 2021 du receveur municipal du budget assainissement non collectif ;
- Adoption du compte administratif 2021 du budget général ;
- Adoption du compte administratif 2021 du budget collecte et traitement des déchets ;
- Adoption du compte administratif 2021 du budget hôtel d'entreprises ;
- Adoption du compte administratif 2021 du budget eau ;
- Adoption du compte administratif 2021 du budget assainissement ;
- Adoption du compte administratif 2021 du budget assainissement non collectif ;
- Affectation des résultats 2021 du budget général ;
- Affectation des résultats 2021 du budget collecte et traitement des déchets ;
- Affectation des résultats 2021 du budget hôtel d'entreprises ;
- Affectation des résultats 2021 du budget eau ;
- Affectation des résultats 2021 du budget assainissement ;
- Affectation des résultats 2021 du budget assainissement non collectif ;
- Autorisation de signature de l'avenant n°2 au marché d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal – lot 1 : études d'urbanisme d'aménagement et de développement ;
- Autorisation de signature du marché public – création d'un groupement de commande pour la réalisation d'études géotechniques et l'assistance technique pour la levée d'indices de cavités souterraines et la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de confortement ;
- Autorisation de signature de l'avenant n°2 pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction d'un bâtiment administratif attenant au RAM ;
- Autorisation de signature de 2 avenants pour la modification du mode de chauffage dans le cadre de la construction d'un bâtiment administratif attenant au RAM ;
- Autorisation de signature de la DC4 – Marché public - travaux pour la construction d'un bâtiment administratif attenant au RAM – lot 1 Gros œuvre VRD ;
- Autorisation de signature de la DC4 – Marché public - travaux pour la construction d'un bâtiment administratif attenant au RAM – lot 2 étanchéité ;
- Autorisation de signature de la DC4 – Marché public - travaux pour la construction d'un bâtiment administratif attenant au RAM – lot 3 revêtement de façade ;
- Autorisation de signature de la DC4 de second rang – Marché Publics – transfert des effluents de Bréauté et Vattetot-Sous-Beaumont sur la station d'épuration de Gruchet-le-Valasse ;
- Autorisation de signature de l'avenant au marché de prestations intellectuelles Schéma Directeur Alimentation en eau potable complété d'un PGSE et d'un diagnostic de forages – Signature de l'avenant n°1 ;

DECHETS :

- Autorisation de signature de l'avenant n°5 à la convention de mutualisation de collecte avec l'Agglomération Fécamp Caux Littoral ;

Ajout à l'ordre du jour :

- Présentation de l'arrêté du préfet et délibération prenant acte de cet arrêté

Le conseil communautaire

PREAMBULE

Monsieur le Président procède à l'appel et fait voter le procès-verbal du conseil du 24 mai 2022. Ne soulevant aucune remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président énumère brièvement l'ordre du jour et nomme deux assesseurs : Monsieur NIEPCERON Hervé et Mme LELIEVRE Linda.

1. Modification du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau non-vice-président

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, vote pour la modification du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau non-vice-président.

Le nombre de vice-présidents total est de 9 et le nombre total de membres du bureau non-vice-présidents est de 4.

Monsieur JEZEQUEL demande une suspension de séance de quinze minutes à 18h40.

Reprise de la séance à 18h56.

2. Election des vice-présidents supplémentaires

Monsieur le Président explique que le vote se fera à bulletin secret à l'aide des isolements.

Election du cinquième vice-président

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de votes blancs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
NIEPCERON Hervé	36	TRENTE-SIX

M. NIEPCERON Hervé a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

Election du sixième vice-président

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 1

Nombre de votes blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FLEURY DAVID	27	VINGT-SEPT
VANDERMEERSCH ALDRIC	13	TREIZE

M. FLEURY David a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

Monsieur RIVOALLAN demande une suspension de séance de dix minutes à 19h30.

Reprise de la séance à 19h38.

Election du septième vice-président

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BRULIN CORINNE	24	VINGT-QUATRE
DURECU ANNIE	18	DIX-HUIT

Mme BRULIN Corinne a été proclamée septième vice-présidente et immédiatement installée.

Election du huitième vice-président

1^{er} tour :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de votes blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VANDERMEERSCH ALDRIC	20	VINGT
GOUPIL GERVAIS	20	VINGT

2^{ème} tour :

Monsieur GOUPIL se retire.

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0
 Nombre de votes blancs : 18
 Nombre de suffrages exprimés : 24
 Majorité absolue : 13

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VANDERMEERSCH ALDRIC	24	VINGT-QUATRE

M. VANDERMEERSCH Aldric a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

Monsieur CARLIERE demande une suspension de séance de dix minutes à 20h18.
 Reprise de la séance à 20h23.

Election du neuvième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0
 Nombre de votes blancs : 6
 Nombre de suffrages exprimés : 36
 Majorité absolue : 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JEZEQUEL DAVID	35	TRENTE-CINQ
QUESADA ANTONIO (NON CANDIDAT)	1	UN

M. JEZEQUEL David a été proclamé neuvième vice-président et immédiatement installé.

3. Election des membres du bureau non-vice-présidents supplémentaires

Election du 2^{ème} membre de bureau

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 2
 Nombre de votes blancs : 5
 Nombre de suffrages exprimés : 35
 Majorité absolue : 18

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SOLINAS CHRISTIAN	34	TRENTE-QUATRE
QUESADA ANTONIO (NON CANDIDAT)	1	UN

M.SOLINAS Christian a été proclamé représentant de la commune de MANNEVILLE-LA-GOUPIL au sein du bureau communautaire.

Election du 3^{ème} membre de bureau

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PAUMELLE RENE	22	VINGT-DEUX
SCHUFT EMMANUELLE	20	VINGT

M. PAUMELLE René a été proclamé représentant de la commune d'ECRAINVILLE au sein du bureau communautaire.

Election du 4^{ème} membre de bureau

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MALO JEAN CLAUDE	19	DIX-NEUF
VANIER PASCALINE	23	VINGT-TROIS

Mme VANIER Pascaline a été proclamée représentante de la commune de GODERVILLE au sein du bureau communautaire.

4. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Président rappelle le mode de scrutin et les membres des deux listes.

La liste élue est la suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Frédéric CARLIERE	Marc ROSE
André-Pierre BLONDEL	Kévin DUBOCAGE
Hervé NIEPCERON	Géraldine LAVILLE-REVET
Antonio QUESADA	Franck REMOND
Jean-Pierre DROGUET	David FLEURY

5. Désignation des membres de la Commission de Délégation de Services Publics

Monsieur le Président rappelle les membres des deux listes.

La liste élue est la suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Isabelle GEULIN	Marc ROSE
Gérard MOIZAN	Kévin DUBOCAGE
André-Pierre BLONDEL	Géraldine LAVILLE-REVET
David JEZEQUEL	Aldric VANDERMEERSCH
David FLEURY	Pascal DELAMARE

6. Délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté

Monsieur le Président précise qu'une erreur s'est glissée dans la délibération envoyée.

En effet, au point 1° « - 1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 20 000 € HT », il s'agit de 18 000 € HT et non 20 000 € HT.

Après lecture de la délibération,

A la majorité des suffrages exprimés, 40 voix pour et deux abstentions de Messieurs BLONDEL André-Pierre et DUBOCAGE Kévin,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, vote pour les délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté.

Monsieur BLONDEL tient à préciser qu'il s'abstient car il ne trouve pas normal que le Président puisse ester en justice sans décision du conseil communautaire, notamment contre une commune membre.

7. Délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire

Monsieur le Président précise qu'une erreur s'est également glissée dans la délibération envoyée.
Au point « MARCHES ET CONVENTIONS :

- 1) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, à procédure adaptée, pour des marchés dont le montant est compris entre 20 000 euros et 90 000 euros HT, lorsque les crédits sont prévus au budget, » Il faut changer entre 18 000 euros et 85 000 euros HT.

Après lecture de la délibération,

A la majorité des suffrages exprimés, 38 voix pour et 4 abstentions de Madame GUEROULT Claire et Messieurs BLONDEL André-Pierre, QUESADA Antonio et FLEURY David.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, vote pour les délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire.

8. Création d'un comité social territorial et détermination du nombre de représentants titulaires du personnel et représentativité femme-homme

Après lecture de la délibération,

Monsieur FLEURY demande comment sera représenté l'égalité homme-femme. Il indique qu'il devrait y avoir égalité en nombre de siège, et non pas trois sièges en tout.

Madame MIUS répond qu'au sein de la Communauté de Communes, la parité sera faite avec les deux sièges.

Monsieur GIRARD ajoute qu'effectivement la parité existera pour l'intercommunalité.

Monsieur BLONDEL demande si le siège pour le CIAS est obligatoire car cela représente 50% de l'effectif du CIAS.

Madame MIUS répond qu'il faut des sièges pour chaque entité.

Monsieur GIRARD propose de mettre 4 sièges pour la Communauté de Communes et 1 siège pour le CIAS.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, vote pour la création d'un comité social territorial et détermine le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 sièges pour la Communauté de Communes et 1 siège pour le CIAS.

9. Création d'un poste de rédacteur pour avancement de grade suite à la réussite d'un concours

Après lecture de la délibération,

Monsieur GIRARD précise que l'agent concerné passe de la catégorie C, à la catégorie B.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, vote pour la création d'un poste de rédacteur pour avancement de grade suite à la réussite d'un concours.

Compte tenu de l'heure avancée, Monsieur Girard demande à l'assemblée la possibilité de faire voter uniquement les questions relevant d'une urgence, notamment par rapport à leur date. Ainsi, il propose de reporter certains points à l'ordre du jour à un conseil ultérieur. Le Conseil communautaire accepte.

EAU ET ASSAINISSEMENT :

- 10. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de transfert des eaux usées de la lagune de Saussezemare-en-Caux**

Question reportée

- 11. Transfert et prise en charge des boues pâteuses de la STEP de Goderville par une plateforme de compostage pour hygiénisation ;**

Question reportée

- 12. Remboursement d'un trop-perçu de la PFAC à un administré**

Question reportée

GEMAPI :

- 13. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'étude du bassin d'alimentation du captage du fond jauni**

Question reportée

- 14. Partenariat avec la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole pour la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « opération Normandie haies »**

Question reportée

- 15. Autorisation pour le Président de signer les documents en lien avec la réalisation d'aménagement en hydraulique douce**

Question reportée

ACTIVITE ECONOMIQUE :

- 16. Autorisation de cession d'une parcelle de terrain à la SCI CAP EST au bénéfice de la SAS ANISOL**

Question reportée

- 17. Autorisation de cession d'une parcelle de terrain à la SCI ELCP au bénéfice de la SARL NEUFVILLE AGRI**

Question reportée

CULTURE :

18. Demande de subvention pour la réalisation du 7^{ème} Festival Marionnettes N’Caux

Après lecture de la délibération,

A l’unanimité suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, vote pour la demande de subvention pour la réalisation du 7^{ème} Festival Marionnettes N’Caux.

TOURISME :

19. Taxe de séjour : Modification des modalités et de la tarification

Après lecture de la délibération,

Monsieur DUBOCAGE précise qu’actuellement les tarifs étaient les mêmes que sur Fécamp ou Le Havre alors que les services proposés aux touristes sont différents.

Il pourra être proposé, par la suite, en fonction des projets menés dans le volet touristique, d’augmenter cette taxe.

A la majorité des suffrages exprimés, 32 voix pour, 7 voix contre de Mesdames LELIEVRE Linda, SCHUFT Emmanuelle et Messieurs RIVOALLAN Pierre, VANDERMEERSCH Aldric, MALO Jean-Claude, JEZEQUEL David, DROGUET Jean-Pierre et 3 abstentions de Madame LESAUVAGE Huguette et Messieurs FLEURY David et SOLINAS Christian,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, vote pour la modification des modalités et de la tarification de la taxe de séjour.

20. Autorisation de signature de l’avenant n°1 à la convention n°21E02705 pour le financement d’une étude de faisabilité technique et financière d’une véloroute traversant le territoire de la Communauté de Communes Campagne de Caux

Question reportée

ENFANCE, JEUNESSE :

21. Adoption du règlement intérieur – Accueils de Loisirs sans Hébergement

Question reportée

22. Adoption de la tarification 2022-2023 - Accueils de Loisirs sans Hébergement

Après lecture de la délibération,

Monsieur ROSE précise qu’un travail est en cours sur une modification de la tarification de la garderie pour l’an prochain. En effet, pour le moment, les parents d’un enfant allant 15 minutes à 1 heure à la garderie paient le même montant.

A la majorité des suffrages exprimés, 40 voix pour et 2 voix contre de Madame LELIEVRE Linda et Monsieur JEZEQUEL David,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, vote pour la tarification 2022-2023 pour les accueils de

loisirs sans hébergement.

23. Autorisation de signature de l'avenant NEWREST pour la fourniture des repas pour les accueils de loisirs sans hébergement

Après lecture de la délibération,

Monsieur FLEURY intervient en précisant que NEWREST est un grand groupe toulousain qui développe son activité dans l'aéronautique et prévoit une croissance de 50% de son activité. La Communauté de Communes doit surtout aider les entreprises locales en souffrance. Il n'est pas favorable à la signature de cet avenant. Il a pris cette position avec le SIVOS car il a eu la même demande.

A la majorité des suffrages exprimés, 32 voix pour, 8 voix contre de Messieurs DROGUET Jean-Pierre, JEZEQUEL David, SOLINAS Christian, FLEURY David, DELAMARE Pascal, LEVESQUE Jérôme, VAUCHEL Benoît et Madame LELIEVRE Linda, et 2 abstentions de Madame SCHUFT Emmanuelle et Monsieur RIVOALLAN Pierre,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, vote pour la signature de l'avenant NEWREST pour la fourniture des repas pour les accueils de loisirs sans hébergement.

Monsieur SOLINAS indique refuser de signer l'avenant pour le SIVOS. Il a demandé à la société NEWREST de justifier cette augmentation. Sans retour de leur part, il paye actuellement le même prix, sans revalorisation financière.

Monsieur ROSE précise que pour la Communauté de Communes, cela a été accepté en commission.

Madame SCHUFT et Monsieur BLONDEL ajoutent qu'ils ont reçu une note du trésor public leur demandant d'attendre avant de signer.

Monsieur FLEURY dit que NEWREST ne respecte plus les termes du marché public.

Monsieur ROSE voit pour une nouvelle négociation mais est contraint, compte tenu de la date d'ouverture des accueils de loisirs, de signer cet avenant.

PISCINE :

24. Adoption du règlement intérieur – Piscine communautaire Plein Ciel

Après lecture de la délibération,

Monsieur ROSE explique que le règlement actuel doit être mis à jour et qu'il faut également enlever la partie sur la COVID.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, vote l'adoption du règlement intérieur de la piscine communautaire Plein Ciel.

25. Adoption de la tarification 2022/2023 - Piscine communautaire Plein Ciel

Après lecture de la délibération,

Monsieur ROSE explique que l'animation de vendredi a triplé le nombre d'entrées à la piscine et que l'animation Warrior a multiplié par dix les entrées. Il remercie la chef de bassin et son équipe qui dynamisent la piscine et font revenir les jeunes.

Monsieur BLONDEL demande quelle est l'augmentation.

Monsieur ROSE répond qu'il y a de nouvelle possibilité de réserver en abonnement et non plus qu'à la séance. Plus, on vient à la piscine pour les activités, moins cela est coûteux. Cela fidélise. Les tarifs à la séance sont inchangés. Il y a dorénavant des créneaux pour les bébés nageurs, par exemple.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, vote pour la tarification 2022/2023 de la piscine communautaire Plein Ciel, la tarification des activités découvertes et le maintien de la piscine à 1 euro pour l'été.

EQUIPEMENTS SPORTIFS :

26. Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs couverts par les élèves du collège A. GIDE pour les années scolaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024

Question reportée

27. Adoption du règlement intérieur des équipements sportifs communautaires

Question reportée

28. Adoption et autorisation de signature de la convention de mise à disposition des équipements sportifs communautaires aux associations sportives

Question reportée

FINANCES :

29. Présentation de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes et délibération prenant acte de cette décision

Le conseil communautaire prend acte de la décision de la Chambre Régionale des Comptes.

30. Présentation de l'arrêté du Préfet et délibération prenant acte de cet arrêté

Le conseil communautaire prend acte de l'arrêté du Préfet.

31. Autorisation de versement des participations/Subventions

Après lecture de la délibération,

Madame GEULIN précise que les montants sont les mêmes que pour 2021 sauf pour le collège où la participation communautaire se calcule selon le nombre d'élèves inscrits.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, autorise le versement des participations/subventions.

32. Adoption et autorisation de signature de la convention de remboursement charges salariales et frais de fonctionnement au budget général

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, autorise la signature de la convention de remboursement des charges salariales et frais de fonctionnement au budget général.

Pour l'ensemble des votes des comptes de gestion 2021 ainsi que des comptes administratifs 2021, Messieurs GIRARD et REMOND se retirent des votes.

Monsieur GIRARD, présent, sort de la pièce.

33. Adoption du compte de gestion 2021 du receveur municipal du budget général

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopte le compte de gestion 2021 du receveur municipal du budget général.

34. Adoption du compte de gestion 2021 du receveur municipal du budget collecte et traitement des déchets

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopte le compte de gestion 2021 du receveur municipal du budget collecte et traitement des déchets.

35. Adoption du compte de gestion 2021 du receveur municipal du budget hôtel d'entreprises

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopte le compte de gestion 2021 du receveur municipal du budget hôtel d'entreprises.

36. Adoption du compte de gestion 2021 du receveur municipal du budget eau

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopte le compte de gestion 2021 du receveur municipal du budget eau.

37. Adoption du compte de gestion 2021 du receveur municipal du budget assainissement

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopte le compte de gestion 2021 du receveur municipal du budget assainissement.

38. Adoption du compte de gestion 2021 du receveur municipal du budget assainissement non collectif

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopte le compte de gestion 2021 du receveur municipal du budget assainissement non collectif.

39. Adoption du compte administratif 2021 du budget général

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopte le compte administratif 2021 du budget général.

40. Adoption du compte administratif 2021 du budget collecte et traitement des déchets

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopte le compte administratif 2021 du budget collecte et traitement des déchets.

41. Adoption du compte administratif 2021 du budget hôtel d'entreprises

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopte le compte administratif 2021 du budget hôtel d'entreprises.

42. Adoption du compte administratif 2021 du budget eau

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopte le compte administratif 2021 du budget eau.

43. Adoption du compte administratif 2021 du budget assainissement

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopte le compte administratif 2021 du budget assainissement.

44. Adoption du compte administratif 2021 du budget assainissement non collectif

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopte le compte administratif 2021 du budget assainissement non collectif.

45. Affectation des résultats 2021 du budget général

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopte l'affectation des résultats 2021 du budget général.

46. Affectation des résultats 2021 du budget collecte et traitement des déchets

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopte l'affectation des résultats 2021 du budget collecte et traitement des déchets.

47. Affectation des résultats 2021 du budget hôtel d'entreprises

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopte l'affectation des résultats 2021 du budget hôtel d'entreprises.

48. Affectation des résultats 2021 du budget eau

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopte l'affectation des résultats 2021 du budget eau.

49. Affectation des résultats 2021 du budget assainissement

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopte l'affectation des résultats 2021 du budget assainissement.

50. Affectation des résultats 2021 du budget assainissement non collectif

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopte l'affectation des résultats 2021 du budget assainissement non collectif.

51. Autorisation de signature de l'avenant n°2 au marché d'élaboration du plan local d'urbanisme

intercommunal – lot 1 : études d’urbanisme d’aménagement et de développement ;

Question reportée

52. Autorisation de signature du marché public – création d’un groupement de commande pour la réalisation d’études géotechniques et l’assistance technique pour la levée d’indices de cavités souterraines et la maîtrise d’œuvre pour la réalisation des travaux de confortement ;

Question reportée

53. Autorisation de signature de l’avenant n°2 pour la maîtrise d’œuvre dans le cadre de la construction d’un bâtiment administratif attenant au RAM

Question reportée

54. Autorisation de signature de 2 avenants pour la modification du mode de chauffage dans le cadre de la construction d’un bâtiment administratif attenant au RAM

Question reportée

55. Autorisation de signature de la DC4 – Marché public - travaux pour la construction d’un bâtiment administratif attenant au RAM – lot 1 Gros œuvre VRD

Question reportée

56. Autorisation de signature de la DC4 – Marché public - travaux pour la construction d’un bâtiment administratif attenant au RAM – lot 2 étanchéité

Question reportée

57. Autorisation de signature de la DC4 – Marché public - travaux pour la construction d’un bâtiment administratif attenant au RAM – lot 3 revêtement de façade

Question reportée

58. Autorisation de signature de la DC4 de second rang – Marché Publics – transfert des effluents de Bréauté et Vattetot-Sous-Beaumont sur la station d’épuration de Gruchet-le-Valasse

Question reportée

59. Autorisation de signature de l’avenant au marché de prestations intellectuelles Schéma Directeur Alimentation en eau potable complété d’un PGSSE et d’un diagnostic de forages – Signature de l’avenant n°1

Question reportée

DECHETS :

60. Autorisation de signature de l’avenant n°5 à la convention de mutualisation de collecte avec l’Agglomération Fécamp Caux Littoral

Après lecture de la délibération,

Monsieur FLEURY demande quels sont les garde-fous pour la Communauté de Communes concernant les charges de personnel qui pourraient être impactées à la collectivité. Il s'interroge également sur l'indice de révision des coûts. Pour rappel, Monsieur BASILLE contestait une facture de 74 000 €. En additionnant tout, il pense que l'impact ne sera pas négligeable.

Mme ESTIVAL explique que la facture de 74000 € a été revue à la baisse. En effet, l'Agglomération Fécamp Caux Littoral a repris pour son calcul l'indice INSEE de la convention initiale. Ils proposent un changement d'indice sur la nouvelle convention du fait de la hausse du carburant et la hausse des matières premières. L'indice INSEE ne correspond pas à la hausse d'inflation du carburant et du prix des matières premières. Concernant le personnel, on suit les personnels Campagne de Caux et les personnels Agglomération de Fécamp affectés sur la collecte. Lorsque les personnels de Fécamp ne sont pas affectés, il y a une diminution sur la facture. Dans l'avenant proposé, le nombre d'heures a déjà été revu à la baisse par rapport à la convention précédente. Cela est dû au constat que la Communauté de Communes a mis de plus en plus de personnel Campagne de Caux à disposition. Il y a eu une diminution de la facture Fécamp et de fait, cet avenant présente un volume horaire revu à la baisse. Les services continuent de travailler avec Fécamp. Un suivi des affectations sur les tournées de collecte est réalisé. Si le volume horaire indiqué est inférieur pour Fécamp, il y aura une baisse de la facturation de la part de Fécamp.

Monsieur NIEPCERON est étonné du montant total à peu près semblable au début de conventionnement en 2016. Il demande comment est-on arrivé à ce montant alors que Fécamp proposait une facturation au-delà des 400 000 €.

Madame ESTIVAL répond que cela comprend la collecte en porte à porte, mais également des conteneurs aériens et enterrés ainsi que le quai de transfert avec le transfert dans les exutoires. Le personnel de Fécamp est compris.

A la majorité des suffrages exprimés, 25 voix pour, 16 abstentions de Mesdames SCHUFT Emmanuelle, LELIEVRE Linda, DHERVILLEZ Pascale, LESAUVAGE Huguette, AUBE Annie et Messieurs BASILLE André, VAUCHEL Benoit, SOLINAS Christian, JEZEQUEL David, DROGUET Jean-Pierre, DELAMARE Pascal, MALO Jean-Claude, FLEURY David, MABIRE Pascal, LEVESQUE Jérôme, RIVOALLAN Pierre et 1 voix contre de Monsieur VANDERMEERSCH Aldric,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, accepte la signature de l'avenant n°5 à la convention de mutualisation de collecte avec l'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

Monsieur le Président précise qu'un conseil aura lieu le lundi 11 juillet 2022. Le lieu reste à définir.

Monsieur le Président remercie l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h34.

Le Secrétaire de séance
M. GOUPIL Gervais



Le Président
M. GIRARD Serge

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE

